

Présidence et
Services
Centraux

Direction des
Études et de la
Formation

N° 47 / 2021

LE PRÉSIDENT D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L.631-1, R.631-1, et R.631-1-3,

Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Le jury d'admission, mentionné à l'article R.631-1-3 du code de l'éducation, du centre d'examen d'Université Côte d'Azur, est composé comme suit :

Directeur de l'UFR Médecine	Patrick BAQUÉ
Directeur de l'UFR Odontologie	Laurence LUPI
Directeur du département des études maïeutiques	Sandra MACCAGNAN
1er personnel enseignant relevant des disciplines médicales (CNU)	Nicolas CHEVALIER
2nd personnel enseignant relevant des disciplines médicales (CNU)	Georges LEFTHERIOTHIS
1er personnel enseignant relevant des disciplines odontologiques (CNU)	Yordan BENHAMOU
2nd personnel enseignant relevant des disciplines odontologiques (CNU)	Elodie EHRMANN
1er personnel enseignant relevant des disciplines maïeutiques (CNU)	Marielle BOURGEOIS
2e personnel enseignant relevant des disciplines maïeutiques (CNU)	Anne BLAYAC

ARTICLE 2 :

Son président est Monsieur Patrick BAQUÉ, Directeur de l'URF Médecine.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté s'applique à la procédure organisée au titre de l'année universitaire 2020-2021 pour les candidats qui seront admis en deuxième ou en troisième année des formations de médecine, odontologie, ou maïeutique dispensées par Université Côte d'Azur à la rentrée universitaire 2021.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services d'Université Côte d'Azur, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le portail de l'Université.



Fait à Nice, le 15 mars 2021

Le Président d'Université Côte d'Azur

Monsieur Jeanick BRISSWALTER

Le Président

Jeanick BRISSWALTER

COPIES :

M. le Recteur, Chancelier de l'Université

M. le Directeur Général des Services

Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes

Mesdames et messieurs les directeurs administratifs de composante